

États financiers intermédiaires (non audité)
Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander
(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées
Lysander-Slater »)



LES AUDITEURS DU FONDS N'ONT PAS AUDITÉ CES ÉTATS FINANCIERS.

Lysander Funds Limited., gérant du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. En vertu des lois sur les valeurs mobilières, si l'auditeur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires du Fonds, il doit en faire état dans un avis accompagnant les états financiers. Le prochain rapport sur le Fonds contiendra l'information financière annuelle audité au 31 décembre 2024.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

États financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 8 Notes annexes

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

États intermédiaires de la situation financière (non audité)

Aux	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	80 720 347 \$	61 975 694 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 544 674	411 486
Montant à recevoir des courtiers en placement	67 790	171 079
Souscriptions à recevoir	8 811	–
Dividendes à recevoir	109 182	150 882
Intérêts à recevoir	271 562	78 870
Remboursements à recevoir	2 654	1 592
Total de l'actif	83 725 020 \$	62 789 603 \$
Passif		
Rachats à payer	6 376 \$	34 836 \$
Charges à payer	74 854	62 781
Distributions à payer	114 855	–
Total du passif	196 085 \$	97 617 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	83 528 935 \$	62 691 986 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	12 198 253 \$	11 093 819 \$
Série F	71 330 682	51 598 167
Total de l'actif net	83 528 935 \$	62 691 986 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	1 402 998	1 421 796
Série F	8 037 536	6 489 051
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	8,69 \$	7,80 \$
Série F	8,87	7,95
<i>*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût</i>	76 541 907 \$	63 676 706 \$

États intermédiaires du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	439 001 \$	281 912 \$
Revenu de dividendes	1 623 879	1 461 785
Autres revenus	21 137	11 130
Profit (perte) sur les ventes à découvert	–	(311)
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	2 185 273	(6 581 991)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	17	(10)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	5 989 978	6 170 359
Total du bénéfice (de la perte) d'exploitation	10 259 285 \$	1 342 874 \$
Charges		
Frais de gestion	355 132 \$	309 828 \$
Coûts de transaction	110 526	119 841
Frais de dépôt	17 782	17 652
Frais d'administration du Fonds	14 223	10 511
Frais de garde	4 955	2 016
Charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts	1 958	1 725
Honoraires d'audit	1 844	3 305
Frais bancaires	553	10 416
Charge liée aux droits réglementaires	253	437
Frais juridiques	211	470
Frais liés au comité d'examen indépendant	154	256
Total des charges d'exploitation	507 591 \$	476 457 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	9 751 694 \$	866 417 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation par série		
Série A	1 527 543 \$	163 315 \$
Série F	8 224 151	703 102
Variation du total de l'actif net	9 751 694 \$	866 417 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	1,10 \$	0,10 \$
Série F	1,09	0,11

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

États intermédiaires de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Toutes les séries

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	62 691 986 \$	64 134 757 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	9 751 694	866 417
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(1 939 814) \$	(1 397 057) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(21 137)	(11 130)
Total des distributions	(1 960 951) \$	(1 408 187) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	497 360 \$	138 600 \$
Série F	22 219 648	2 791 132
Produit total	22 717 008 \$	2 929 732 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(854 761) \$	(1 304 920) \$
Série F	(10 230 342)	(5 891 165)
Coût total	(11 085 103) \$	(7 196 085) \$
Distributions réinvesties		
Série A	218 262 \$	192 810 \$
Série F	1 196 039	818 140
Total des réinvestissements	1 414 301 \$	1 010 950 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	20 836 949 \$	(3 797 173) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	83 528 935 \$	60 337 584 \$

Série A

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	11 093 819 \$	12 818 292 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 527 543	163 315
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(282 562) \$	(256 103) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 408)	(2 029)
Total des distributions	(283 970) \$	(258 132) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	497 360 \$	138 600 \$
Coût des parts rachetées	(854 761)	(1 304 920)
Distributions réinvesties	218 262	192 810
Total des opérations sur les parts rachetables	(139 139) \$	(973 510) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	1 104 434 \$	(1 068 327) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	12 198 253 \$	11 749 965 \$

Série F

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	51 598 167 \$	51 316 465 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	8 224 151	703 102
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(1 657 252) \$	(1 140 954) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(19 729)	(9 101)
Total des distributions	(1 676 981) \$	(1 150 055) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	22 219 648 \$	2 791 132 \$
Coût des parts rachetées	(10 230 342)	(5 891 165)
Distributions réinvesties	1 196 039	818 140
Total des opérations sur les parts rachetables	13 185 345 \$	(2 281 893) \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	19 732 515 \$	(2 728 846) \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	71 330 682 \$	48 587 619 \$

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	9 751 694 \$	866 417 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(4)	(15)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements vendus	(2 185 273)	6 581 991
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	(5 879 452)	(6 050 518)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	(17)	10
Achat de placements	(44 014 071)	(39 086 225)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	33 334 143	41 864 962
Intérêts à recevoir	(192 692)	(93 870)
Dividendes à recevoir	41 700	96 887
Remboursements à recevoir	(1 062)	(946)
Distributions payées d'avance	–	(73 900)
Charges à payer	12 073	(11 329)
Montant à recevoir des courtiers en placement	103 289	(124 799)
Montant à payer à des courtiers en placement	–	1 607 813
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(9 029 672) \$	5 576 478 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(431 795) \$	(335 988) \$
Produit de l'émission de parts rachetables	22 708 197	2 929 732
Montants payés au rachat de parts rachetables	(11 113 563)	(7 147 775)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	11 162 839 \$	(4 554 031) \$
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	21 \$	5 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	2 133 167	1 022 447
(Dette bancaire) trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	411 486	(988 388)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (dette bancaire), à la fin	2 544 674 \$	34 064 \$
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus	246 309 \$	188 042 \$
Dividendes reçus	1 665 579	1 558 672
Intérêts versés	553	10 416

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes (1,2 %)		
14 000	FNB d'épargne à intérêt élevé Purpose	700 840 \$
13 000	Telus Corp.	305 721
Total		1 006 561 \$
Titres à revenu fixe canadiens (1,0 %)		
850 000	Banque Royale du Canada (cat. 1 supplémentaires), 4,5 %, 24 novembre 2025-2080	803 133 \$
Total		803 133 \$
Actions privilégiées (94,5 %)		
30 615	AltaGas Ltd., actions privilégiées, série A	545 459 \$
70 745	AltaGas, actions privilégiées, série G	1 422 113
2 235 000	Banque de Montréal, 7,057 %, perpétuelles, série 52	2 255 796
12 300	Banque de Montréal, actions privilégiées, série 33	281 898
27 837	BCE Inc. (BCE.PR.AD)	508 394
26 200	BCE Inc. (BCE.PR.H)	477 230
34 247	BMO (BMO.PR.T)	737 305
47 250	BMO (BMO.PR.W)	937 953
2 280 000	Banque BMO, actions privilégiées, 7,373 %, série 50	2 325 101
1 100	Brookfield, actions privilégiées, série 38	19 267
2 295 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,337 %, perpétuelles, série 57	2 319 067
63 981	Canadian Utilities (CU.PR.C)	1 273 154
7 500	Canadian Utilities (CU.PR.E)	144 956
36 444	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série FF	841 440
7 000	Canadian Utilities Limited, actions privilégiées, série AA	131 127
68 172	Capital Power, actions privilégiées, série 1	1 009 903
35 604	Capital Power, actions privilégiées, série 5	747 140
25 521	Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.C)	530 053

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)		
Actions privilégiées (94,5 %)							
<i>(suite)</i>							
	Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.E) (ancien code : BBG00YRX1LX9)	371 446	413 977	9 483	Fortis Inc., actions privilégiées de premier rang, série à taux fixe révisé	178 919	185 772
17 149				54 393	La Great-West, actions privilégiées, série L	1 351 495	1 199 910
70 819	Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.G)	1 569 391	1 682 659	30 509	La Great-West, actions privilégiées, série Y	561 872	543 365
–	Cenovus Energy Inc. (CVE.PR.A)	–	–	53 598	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série I	1 217 762	966 908
56 400	CIBC (CM.PR.P)	1 124 786	1 362 060	11 900	Great-West Lifeco Inc., 5,80 %, série M	273 773	271 320
2 600 000	CIBC, 7,365 %, série 56	2 586 225	2 645 966	27 555	Great-West Lifeco, actions privilégiées, série N	374 457	407 814
10 114	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions privilégiées, série 43	232 643	242 129	11 378	Banque Laurentienne, actions privilégiées, série 13	252 702	212 200
8 000	Emera Inc., 4,25 %, actions privilégiées, série F	149 945	150 560	47 960	Société Financière Manuvie (MFC.PR.F)	727 867	768 319
27 856	Emera Inc., actions privilégiées, série A	409 209	415 054	43 227	Société Financière Manuvie (MFC.PR.J)	913 343	1 032 261
25 189	Emera Inc., actions privilégiées, série C	510 971	544 082	50 983	Société Financière Manuvie (MFC.PR.K)	1 042 785	1 212 376
23 426	Emera Inc., actions privilégiées, série J	434 275	490 072	62 690	Société Financière Manuvie (MFC.PR.L)	1 172 247	1 382 941
21 966	Emera Inc., actions privilégiées, série L	463 346	393 411	69 286	Société Financière Manuvie (MFC.PR.M)	1 324 135	1 500 735
40 620	Enbridge Inc. (ENB.PR.Y)	643 994	718 568	41 453	Société Financière Manuvie (MFC.PR.N)	778 384	883 778
21 209	Enbridge Inc. (ENB.PF.A)	350 181	381 550	15 000	Société Financière Manuvie (MFC.PR.Q)	300 806	352 800
66 443	Enbridge Inc. (ENB.PF.C)	1 095 601	1 168 732	12 357	Financière Manuvie, 4,40 %, actions privilégiées, série 9	246 290	297 062
21 000	Enbridge Inc. (ENB.PF.G)	319 403	360 990	21 200	Financière Manuvie, 4,50 %, actions privilégiées, série 1	383 644	407 040
26 580	Enbridge Inc. (ENB.PR.P)	463 848	495 717	5 000	Financière Manuvie, actions privilégiées, série 2, 4,65 %, 19 mars 2010	95 848	98 850
56 291	Enbridge Inc. (ENB.PR.T)	961 926	1 083 602	13	Banque Nationale, actions privilégiées, série 30	305	314
26 798	Enbridge Inc., actions privilégiées, à dividende cumulatif, rachetables, série 7	472 292	507 018	26 336	Northland Power, actions privilégiées, série 1	472 580	455 613
43 902	Fairfax Financial, 4,578 %, série C	897 273	937 308	36 455	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.C)	741 702	713 789
77 434	Fairfax Financial, actions privilégiées, série G	1 329 235	1 362 064	50 203	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.E)	998 367	1 083 883
85 183	Fairfax Financial, actions privilégiées, série I	1 519 084	1 558 849	32 889	Pembina Pipeline Corp. (PPL.PR.Q)	612 013	696 260
2 600	Fairfax, actions privilégiées, série E	44 786	44 434	38 225	Pembina Pipeline Corp., actions privilégiées, série 9	807 872	894 465
15 700	Fortis Inc. (FTS.PR.H)	239 077	238 640				
42 335	Fortis Inc. (FTS.PR.M)	841 243	839 503				

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions privilégiées (94,5 %)							
<i>(suite)</i>							
67 018	Pembina, actions privilégiées, série 7	1 270 518	1 363 816	41 775	Banque TD, actions privilégiées, série 7	833 918	1 015 133
2 750	Power Corporation du Canada, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 5,80 %, série C	71 069	61 545	40 330	Banque TD, actions privilégiées, série 9	822 396	971 953
10 000	Corporation Financière Power (PWF.PR.T)	216 900	220 800	36 364	Thomson Reuters Corporation (TRI.PR.B)	495 019	494 550
25 877	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série D	633 142	541 088	21 826	TransAlta, actions privilégiées, série C	441 509	401 598
33 500	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 4,95 %, série K	683 665	649 900	36 255	TransAlta, actions privilégiées, série G	741 365	825 164
10 000	Corporation Financière Power, actions privilégiées de premier rang, à dividende non cumulatif, 5,90 %, série F	236 298	226 900	Total		74 732 213 \$	78 921 391 \$
11 300	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série H	258 086	248 261	Total du portefeuille (96,7 %)		76 541 907 \$	80 720 347 \$
31 156	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série O	776 113	691 352		Trésorerie et équivalents de trésorerie (3,0 %)		2 544 674 \$
28 494	Corporation Financière Power, actions privilégiées, série R	648 469	604 073		Autres actifs moins les passifs (0,3 %)		263 914
42 800	RBC (RY.PR.M)	932 360	1 004 944	Actif net			83 528 935 \$
30 500	Banque Royale, actions privilégiées, série BD	696 690	738 710				
4 810 000	Banque Royale, 7,408 %, perpétuelles	4 915 834	4 954 089				
35 530	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.H)	649 700	715 574				
52 590	Financière Sun Life inc. (SLF.PR.C)	1 075 628	1 012 358				
21 500	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 5	395 468	413 875				
82 417	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 8R	1 209 503	1 420 869				
1 400	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 9	21 896	24 780				
46 064	Financière Sun Life, actions privilégiées, série 4	865 259	884 429				
13 614	Corporation TC Énergie (TRP.PR.A)	225 499	222 725				
9 200	Corporation TC Énergie (TRP.PR.B)	116 482	122 636				
5 600	Corporation TC Énergie (TRP.PR.C)	73 315	75 544				
73 657	Corporation TC Énergie (TRP.PR.D)	1 318 687	1 432 629				
91 273	Corporation TC Énergie, actions privilégiées, série 9	1 457 176	1 667 558				
13 000	Banque TD (TD.PF.A)	312 585	319 150				
196 955	Banque TD (TD.PF.C)	3 970 960	4 726 920				

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater ») (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 30 décembre 2014, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 30 décembre 2014, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujéti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à générer un revenu tout en préservant le capital des investisseurs principalement au moyen de placements dans des titres privilégiés d'émetteurs canadiens inscrits à la cote d'une bourse de valeurs canadienne.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire de portefeuille ») est Slater Asset Management Inc.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être fournies dans les états financiers annuels. Ces états financiers devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels et aux notes annexes du Fonds.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 21 août 2024.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander

(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander

(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de la période. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues sur le marché

dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander

(auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère

raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où elles sont apportées si elles ne touchent que cette période, ou au cours de la période où elles surviennent et des périodes ultérieures, si ces modifications touchent à la fois la période considérée et les périodes ultérieures.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait un montant de 11 468 490 \$ (31 décembre 2022 – 7 194 197 \$) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2022 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque mois et des distributions de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Modifications futures des normes comptables

Au 30 juin 2024, le Fonds a déterminé qu'aucune nouvelle norme IFRS qui était publiée mais n'était pas encore entrée en vigueur n'avait d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,50 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Parts en circulation, au début	1 421 796	1 693 176
Émission de parts rachetables	58 541	18 035
Rachat de parts rachetables	(103 130)	(169 636)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	25 791	24 907
Parts en circulation, à la fin	1 402 998	1 566 482

Série F

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Parts en circulation, au début	6 489 051	6 661 345
Émission de parts rachetables	2 590 613	348 202
Rachat de parts rachetables	(1 180 540)	(753 778)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	138 412	103 738
Parts en circulation, à la fin	8 037 536	6 359 507

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie certains services de gestion de placements et fournit certains services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 30 juin 2024, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 1,8 % dans le Fonds (31 décembre 2023 – 3,2 %).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,25 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Au cours de la période close le 30 juin 2024, le gestionnaire a versé 142 682 \$ (30 juin 2023 – 121 190 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du

Fonds. Au 30 juin 2024, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 25 586 \$ (31 décembre 2023 – 19 892 \$).

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	969 720 \$	– \$	– \$	969 720 \$
Titres à revenu fixe	–	829 236	–	829 236
Actions privilégiées	78 921 391	–	–	78 921 391
Total	79 891 111 \$	829 236 \$	– \$	80 720 347 \$
<hr/>				
Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 549 485 \$	– \$	– \$	1 549 485 \$
Titres à revenu fixe	–	1 888 571	–	1 888 571
Actions privilégiées	58 537 638	–	–	58 537 638
Total	60 087 123 \$	1 888 571 \$	– \$	61 975 694 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en actions privilégiées. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds avait des placements directs en actions privilégiées assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	30 juin 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de crédit		
A	– %	1,2 %
BBB	1,0	12,4
P1 / P2	7,9	9,4
P2	45,7	39,2
P2 / P3	23,5	13,2
P3	17,5	18,0
Sans notation	–	2,9

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Au 30 juin 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	6 376 \$	– \$	– \$
Charges à payer	–	74 854	–
Distributions à payer	114 855	–	–
Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	34 836 \$	– \$	– \$
Charges à payer	–	62 781	–

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et peut rééquilibrer les divers types d'actions privilégiées en fonction de la conjoncture des taux d'intérêt. Le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
30 juin 2024	– \$	8 121 674 \$	– \$
31 décembre 2023	–	1 888 571	6 668 667

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 30 juin 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 3 316 099 \$ (31 décembre 2023 – 2 382 295 \$).

Fonds de dividendes d'actions privilégiées Slater Lysander (auparavant, « Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de change		
Dollar américain	- %	- %

Au 30 juin 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 0,0 % (31 décembre 2023 – 0,0 %).

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Au 30 juin 2024, environ 95,7 % (31 décembre 2023 – 95,8 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 30 juin 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 3 994 556 \$ (31 décembre 2023 – 3 004 356 \$).



3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com

® Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited